

**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS INTERIEURS
avec création d'un centre de médecine générale
en ex balnéothérapie et rafraichissement du SPASAD au sein de l'établissement
LA PLAINE DE SCARPE à LALLAING.**

EHPAD La Plaine de Scarpe

Rue Jehanne de Lalain, 59167 LALLAING



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

NOTE D'ORGANISATION DE CHANTIER

Maître d'ouvrage : CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE DANS LES MINES
(CANSSM)

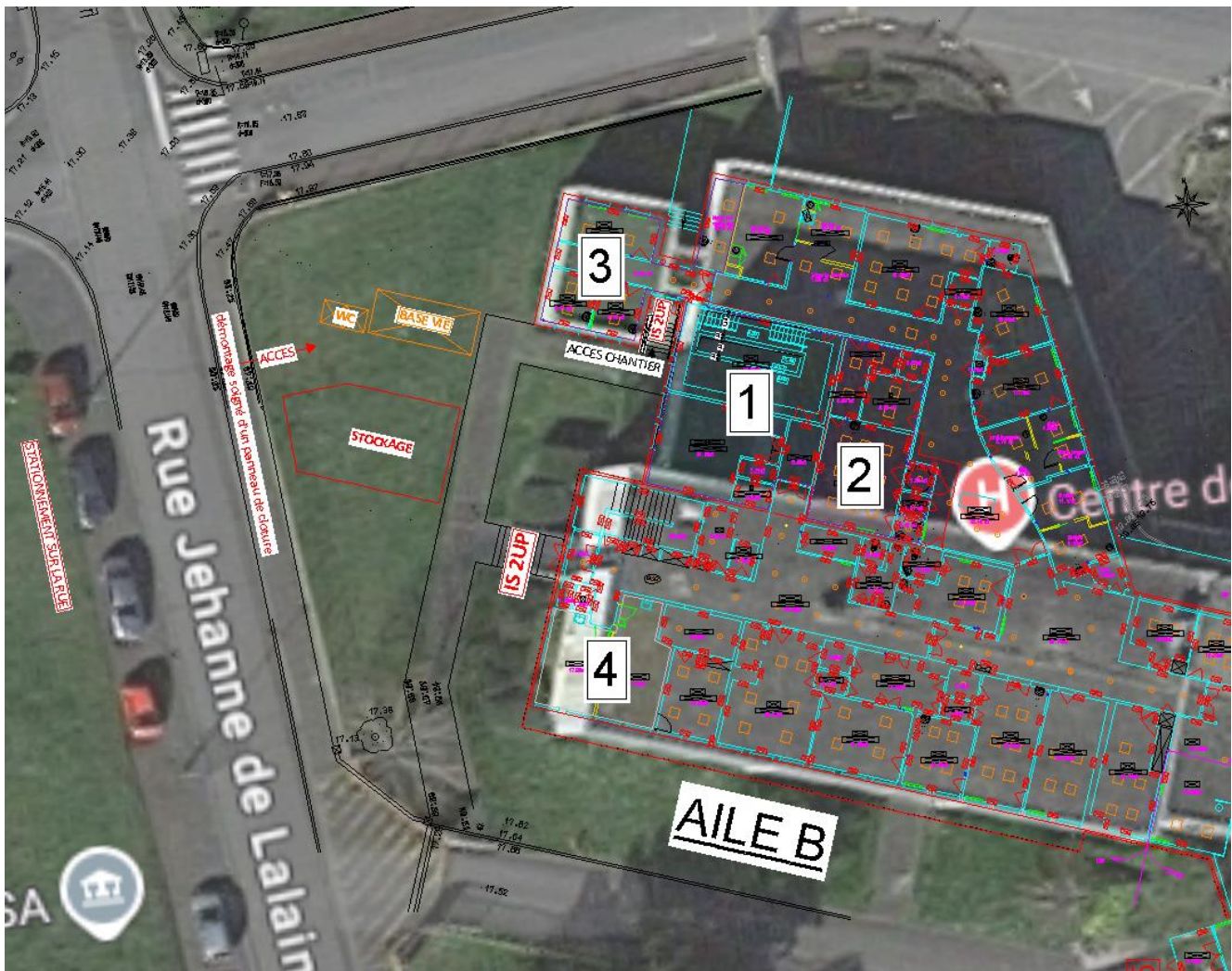
77 avenue de Ségur – 75714 PARIS cedex 15

FILIERIS

Opération : Travaux d'aménagement intérieurs avec création d'un centre de médecine générale en ex-balnéothérapie et rafraichissement du SPASAD au sein de l'établissement :
LA PLAINE DE SCARPE - rue Jehanne de Lalain – 59167 Lallaing

PLAN DE SYNTHÈSE BASE VIE





STATIONNEMENT DES VEHICULES sur la rue Jehanne de Lalain

Le plan d'installation de chantier proposé est un principe.

L'entreprise attributaire du lot Gros œuvre fournira le PIC d'exécution :

- phasage réel
- installations exactes,
- sécurité,
- coactivité...etc

qui sera à faire valider par le SPS : **APAVE – M.Damien MONEL - damien.monel@apave.com**
340, Avenue de la Marne 59703 MARCQ EN BAROEUL

1. ORGANISATION DES ZONES

Le chantier est organisé en plusieurs zones distinctes permettant un phasage des travaux, notamment pour le LOT 2 - PLATRERIE pour lequel nous souhaitons que soient réalisés les doublages, cloisons et plafonds pièce par pièce pour laisser la place à l'enduseur puis au peintre. Toute zone commencée doit être achevée avant de passer à la suivante.

- Zone 1 : Médecine générale
- Zone 2 : Dermatologie / infirmière
- Zone 3 : Réfectoire / vestiaires
- Zone 4 : Bureaux responsables
- Zone 5 : SSIAD

Chaque zone fera l'objet d'une intervention réfléchie et organisée afin de limiter les nuisances pour les patients et le personnel médical.

2. CIRCULATIONS CHANTIER

Les circulations sont organisées de manière à dissocier les flux :

- Accès principal vers parking de l'EHPAD/Centre de soin conservé pour le public
- Accès secondaire à la base vie réservé aux entreprises
- Accès via l'issue de secours arrière pour accès direct aux zones travaux 1-2-3 et 4
>zone 5 bureau SSIAD : accès dédié à proximité à déterminer avec la maîtrise d'ouvrage
- Cheminements chantier définis et sécurisés

Les flux chantier seront strictement séparés des flux usagers.

3. BASE VIE

La base vie est implantée en zone Nord Ouest du site.

Elle comprend :

- Bureaux de chantier
- Zone vestiaire / sanitaires/ repos
- Zone stockage

Cette implantation permet :

- un accès direct depuis l'extérieur

NOTA : Un panneau de grillage rigide sur rue pourra être démonté avec soin pour un accès direct à la base vie et à l'espace de stockage depuis la rue Jehanne de Lalain.

Ce panneau sera replacé correctement au repli de chantier.

- une limitation des interactions avec les occupants

4. FLUX MATERIAUX

- Entrées via accès secondaire Base vie
- Acheminement via cheminements dédiés au Nord Ouest jusque l'IS accès chantier
- Stockage très limité dans les zones de travail
- Evacuation régulière des déchets. Chaque entreprise est responsable de ses déchets.

5. POINTS SENSIBLES

- Chantier en site occupé avec maintien de l'activité du centre de santé
- Gestion des nuisances (poussières / bruit)
- Coactivité entre entreprises

Il est demandé au LOT 1 -GROS ŒUVRE de Plannifier et faire valider les interventions bruyantes,

Coulage du béton la 3ème semaine pour laisser un délai de séchage conforme avant poursuite des travaux

6. NOTE SÉCURITÉ CHANTIER

6.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Respect de la réglementation en vigueur
- Port obligatoire des EPI - Sensibilisation du personnel
- Coordination entre entreprises

6.2 SÉCURITÉ DES USAGERS

- Balisage des zones chantier
- Séparation des flux chantier / public
- Mise en place de protections anti-poussières
- Limitation des nuisances sonores

6.3 SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER

- Accès limité au personnel autorisé
- Signalisation claire et visible
- Maintien des issues de secours dégagées
- Stockage sécurisé des matériaux

6.4 RISQUES IDENTIFIÉS

- Chutes de plain-pied
- Nuisances liées aux travaux en site occupé
- Coactivité entre entreprises
- Circulations internes

6.5 MESURES DE PRÉVENTION

- Planification des interventions
- Nettoyage quotidien des zones
- Confinement des zones de travaux
- Utilisation de matériel adapté (aspiration, carottage)

La sécurité du chantier repose sur une anticipation des risques, une coordination efficace et le respect strict des consignes par l'ensemble des intervenants.

7. FRAIS D'INSTALLATION DE CHANTIER

À la charge du lot : LOT 01 – Gros œuvre / démolition

- Installation de chantier - compris : base vie, accès de chantier, gestion des livraisons et sécurité de chantier
- Nettoyages réguliers de la base vie
- constats d'huissier
- signalisations intérieures et protections des sols intérieurs sur les circulations liées au chantier
- palissades intérieures centre de santé , baches anti-poussières, protections acoustiques provisoires (dans le but de préserver l'ERP qui reste ouvert pendant les travaux)
- clôtures de la base vie (sécurité entre le public et le chantier)
- gestion des clés des palissades chantier
- panneau de chantier
- remise en état espaces verts après repli de la base vie